

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ILE-DE-FRANCE

PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE
DE CERGY-PONTOISE (95) À POISSY-ORGEVAL (78)

Etude de faisabilité « milieux naturels »

Note de synthèse

28 Octobre 2005

écosphère
étude et aménagement des milieux naturels

3 bis, rue des Remises - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

tel: 01-45-11-24-30 ♦ fax: 01-45-11-24-37 ♦ e-mail: ecosphere@ecosphere.fr ♦ www.ecosphere.fr

1 - PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE

L'étude a été réalisée en deux étapes à la demande de la Direction Régionale de l'Équipement de l'Ile-de-France :

- une analyse générale et une hiérarchisation des enjeux écologiques de l'aire d'étude s'appuyant sur la synthèse des données disponibles issue des recherches bibliographiques et des enquêtes réalisées auprès des services de l'état, des collectivités locales, des associations naturalistes... Cette première phase a permis de donner un avis sur la sensibilité des territoires au projet routier ;
- une analyse détaillée et une hiérarchisation des enjeux écologiques au niveau des variantes envisagées, se fondant sur des prospections de terrain réalisées en août-septembre 2005 sur les secteurs nécessitant des compléments de données, et une actualisation de la synthèse des enjeux écologiques. Cette deuxième phase a permis de comparer les différentes variantes envisagées après avoir défini de façon synthétique, pour chaque variante, les impacts et les mesures de suppression, de réduction et de compensation.

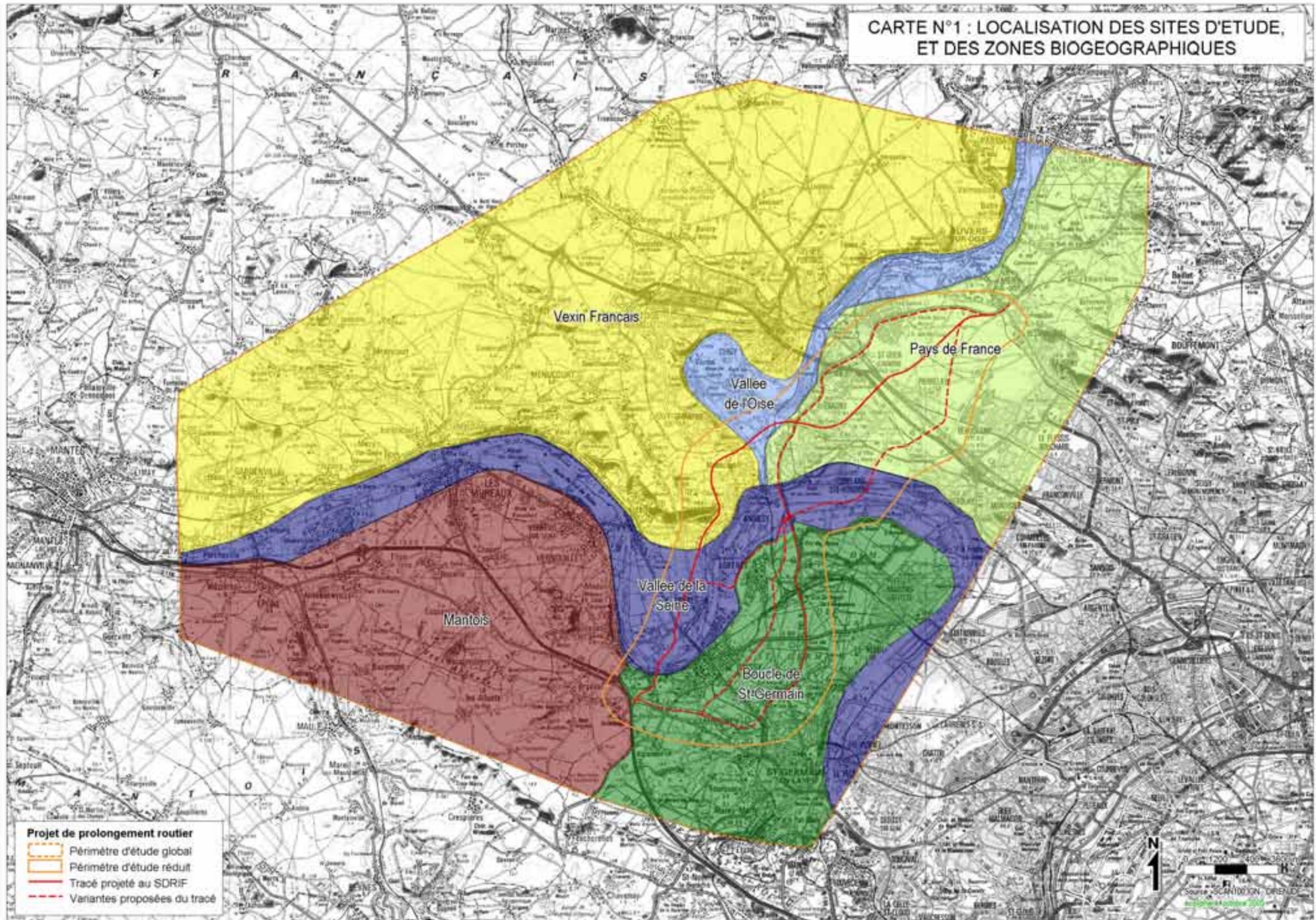
2 - CARACTÉRISATION DES GRANDS ENJEUX ECOLOGIQUES DE L'AIRES D'ÉTUDE

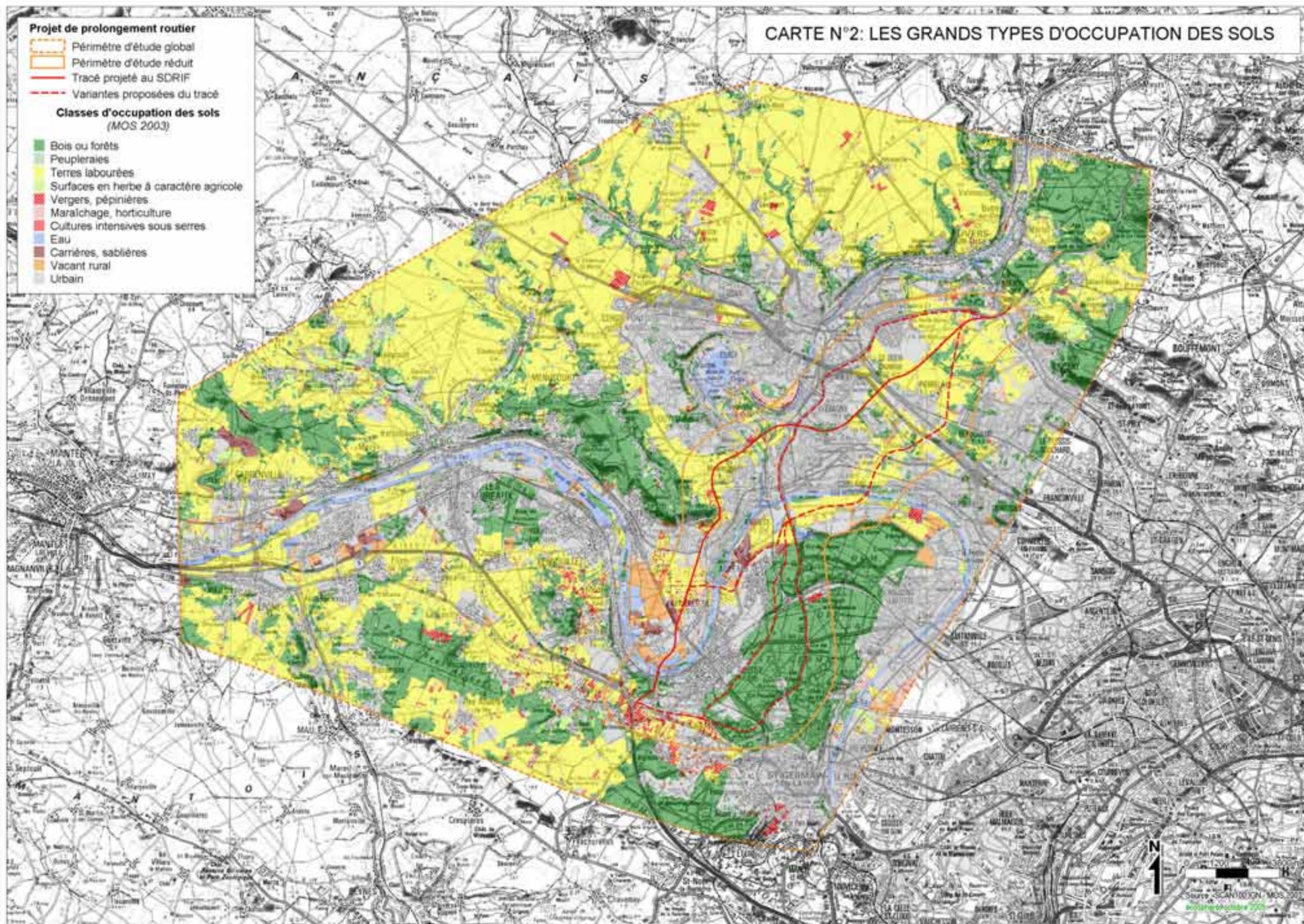
2.1. - Mode d'occupation des sols

Le périmètre d'étude a été divisé en six entités géographiques (cf. carte 1) compte tenu du mode d'occupation des sols (cf. carte 2) et des grandes coupures engendrées par la Seine et l'Oise :

- **le Vexin français** (39,6 % de l'aire d'étude) qui correspond au secteur situé au nord de la Seine et à l'ouest de l'Oise. Il est constitué de l'agglomération de Cergy-Pontoise et d'un plateau agricole et boisé entaillé par plusieurs cours d'eau (le Sausseron, la Viosne, l'Aubette et la Montcient) et quelques vallées sèches. Ce plateau peu urbanisé est inclus en grande partie dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français. Peu présents au sein des grandes cultures, les boisements sont situés principalement en fond de vallée, sur les coteaux et les buttes (forêt de l'Hautil, boisements au nord des villages de Gargenville et Juziers). L'urbanisation se localise pour l'essentiel le long de la Seine, de l'Oise et des vallées ;
- **la vallée de l'Oise** (3,7 % de l'aire d'étude), fortement urbanisée et industrialisée, au sein de laquelle subsistent quelques boisements localisés sur les îles ou en milieu urbain (Parc de Méry-sur-Oise). Le lit mineur est canalisé et les plans d'eau issus d'anciennes carrières ont été transformés en base de loisirs (Cergy-Neuville). L'activité agricole relictuelle se traduit par la présence d'une zone de maraîchage sur la commune de Cergy, en bordure de Seine, et d'une zone de grande culture sur la commune de l'Isle d'Adam, en bordure de Seine, au lieu-dit « la Grande noue » ;
- **le Pays de France** (15 % de l'aire d'étude) qui correspond au secteur situé au nord de la Seine et à l'est de l'Oise. Ce plateau, agricole et boisé dans sa partie nord (forêts domaniales de Montmorency et de l'Isle-Adam), est fortement urbanisé dans sa partie sud. Au sein de cette dernière, on rencontre encore quelques boisements relictuels en milieu urbain ou dans les anciens champs d'épandage des eaux usées de la ville de Paris, aujourd'hui en friche ou cultivés (cultures céréalières et maraîchères au nord et au sud du village de Pierrelaye) ;
- **la vallée de la Seine** (11,3 % de l'aire d'étude) fortement urbanisée et industrialisée, qui traverse le périmètre d'étude d'est en ouest. Le lit mineur est canalisé et de nombreuses zones urbanisées et industrielles sont situées le long de la Seine, formant une frange continue depuis Saint-Germain-en-Laye jusqu'à Mézières-sur-Seine (sablères en exploitation, usines Peugeot et Renault, station d'épuration d'Achères, aérodrome des Mureaux...). Les plans d'eau issus d'anciennes carrières ont été transformés en base de loisirs (étang du Corra au nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, base de plein air du Val de Seine au nord des Mureaux). L'activité agricole relictuelle se traduit par la présence de cultures situées au sein des anciens champs d'épandage des eaux usées de la ville de Paris (nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, commune de Carrières-sous-Poissy), ou en bordure de Seine sur les communes des Mureaux, d'Épône et de Mézières-sur-Seine. Quelques boisements subsistent, localisés en grande majorité sur les îles ;
- **la boucle de Saint-Germain-en-Laye** (12,3 % de l'aire d'étude), territoire boisé et urbanisé situé sur des terrasses alluviales localisées au sein d'une boucle de la Seine (forêts domaniales de Saint Germain-en-Laye et de Marly). L'activité agricole relictuelle se traduit par la présence de deux zones de vergers intensifs sur les communes de Chambourcy et Mareil-Marly, et de quelques grandes cultures sur les marges du massif de Marly ;
- **le Mantois** (18,1 % de l'aire d'étude) qui correspond au secteur situé au sud de la Seine et à l'ouest du périmètre d'étude. Ce plateau agricole et boisé, peu urbanisé, est traversé du sud au nord par la Mauldre et le ruisseau d'Orgeval.

CARTE N°1 : LOCALISATION DES SITES D'ETUDE,
ET DES ZONES BIOGEOGRAPHIQUES





Peu présents au sein des grandes cultures, les boisements sont situés principalement en fond de vallée, sur les coteaux et les buttes [forêt des Alluets, boisements péri-urbains en rebord de plateau entre Flins-sur-Seine, les Mureaux et Verneuil-sur-Seine, boisements de coteau au sud d'Orgeval et à l'ouest de Villennes-sur-Seine, vallée de la Mauldre...]. Quatre zones de vergers intensifs péri-urbains se trouvent sur les communes d'Orgeval, d'Ecquevilly, de Villennes-sur-Seine / Médan / Vernouillet et d'Epône. L'urbanisation se localise pour l'essentiel le long de la Seine et de la vallée de la Mauldre.

2.2. - Les enjeux écologiques

Les enjeux écologiques ont été définis en se fondant

- sur les statuts de conservations des espaces : site Natura 2000, réserve naturelle, réserve naturelle volontaire (RNV), Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), Réserve biologique dirigée ou intégrale, forêt de protection – (cf. carte 3a) ;
- les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) – (cf. carte 3b) ;
- et les espaces naturels sensibles (ENS) acquis ou situés dans les zones de préemption (cf. carte 3c).

Au sein du site d'étude, on recense un (APPB), une (RNV), 10 ZNIEFF de types II correspondant à de grandes entités naturelles (massifs forestiers et vallée) et 34 ZNIEFF de type I dont 20 sont incluses dans des ZNIEFF de type II, les autres étant situées en majorité dans la vallée de la Seine ou le Vexin français. Aucun site Natura 2000 ni réserve naturelle, dirigée ou intégrale n'est présent au sein du périmètre d'étude. **Par contre, la forêt de Saint-Germain-en-Laye fait l'objet d'une procédure en vue d'un classement en forêt de protection. Ceci implique qu'il est indispensable de prévoir au préalable les emprises nécessaires au projet dans l'hypothèse d'un passage dans la forêt domaniale. En effet, une fois ce statut adopté, tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements est interdit.**

Les ENS sont situés en majorité au sein des ZNIEFF ou constitués de boisements et vergers péri-urbains (Mantois, vallée de la Seine, Pays de France), d'îles boisées, des rives et coteaux de la Seine ou de l'Oise, d'espaces agricoles (plaine de Montesson dans la vallée de la Seine)...

Les corridors écologiques ont fait l'objet d'une étude particulière. Ces zones correspondent aux axes de déplacement des grands mammifères et secondairement de la petite faune (carnivores et amphibiens). Pour les grands mammifères, les deux espèces principalement concernées sont le Chevreuil et le Sanglier, le Cerf élaphe n'étant présent qu'aux marges de la zone d'étude (forêt de Rambouillet et forêt de Carnelle). Après analyse, les principaux axes de déplacement au sein du site d'étude sont les suivants (cf. carte 4) :

- boisements du Vexin au nord de Gargenville et de Jambville jusqu'à la forêt de l'Hautil grâce à une succession de bois-relais et des vallées de la Montcient et du Bernon ;
- vallées de l'Aubette, de la Viosne et du Sausseron ;
- forêts de Montmorency et l'Isle-Adam à travers la vallée de Chauvry ;
- forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Marly à travers la Plaine de la Jonction ;
- les corridors biologiques du Mantois, entre Guerville et la forêt des Alluets d'une part, et entre le bois de Verneuil et le domaine de Marsinval d'autre part.

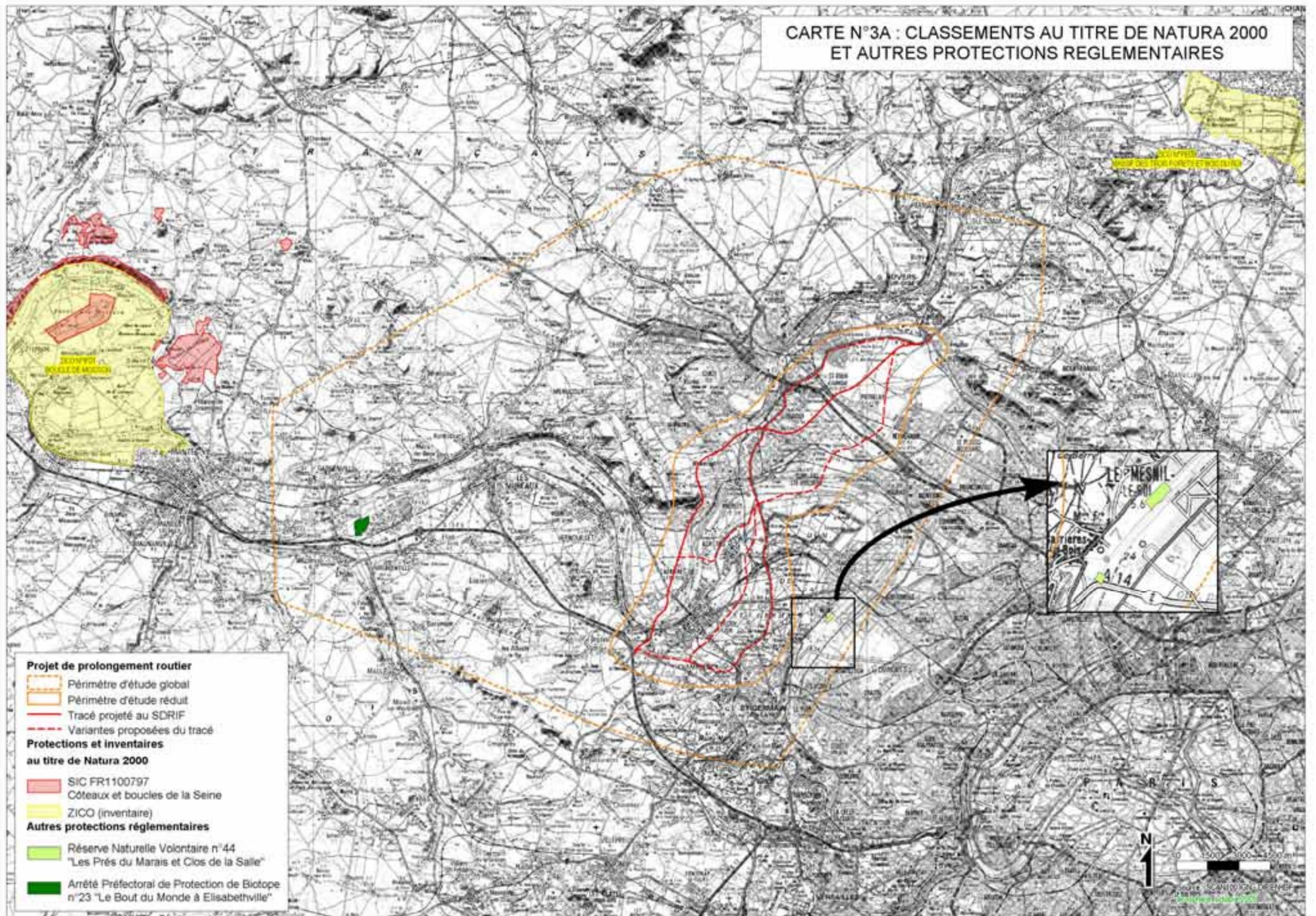
Plusieurs secteurs accidentogènes sont associés à ces corridors écologiques.

2.2.1. - Vexin français

Les enjeux écologiques sont concentrés sur l'ensemble des boisements situés au nord de la Seine (forêt de l'Hautil, buttes boisées du Sud-Vexin au nord de Gargenville et boisements relais intermédiaires) ainsi que sur les zones humides et les coteaux calcaires des vallées de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient du fait de leur intérêt écologique (classement en ZNIEFF de type I ou II) et/ou de leur utilisation par la grande faune comme axe de déplacement important.

La forêt de l'Hautil et les boisements adjacents sont constitués majoritairement par une chênaie acidiphile en mélange avec des stades de dégradations (taillis de châtaigniers) sur butte. Les coteaux au nord de Triel sont occupés par différents types de boisements (hêtraie calcicole, chênaie-frênaie...). Le sous-sol du boisement est perturbé par les extractions minières, qui ont entraîné la formation de fontis au sein desquels se sont développés des mares oligotrophes occupées pour partie par des tourbières à sphaignes en cours de formation et hébergeant deux espèces végétales protégées. Une autre espèce végétale

CARTE N°3A : CLASSEMENTS AU TITRE DE NATURA 2000
ET AUTRES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES



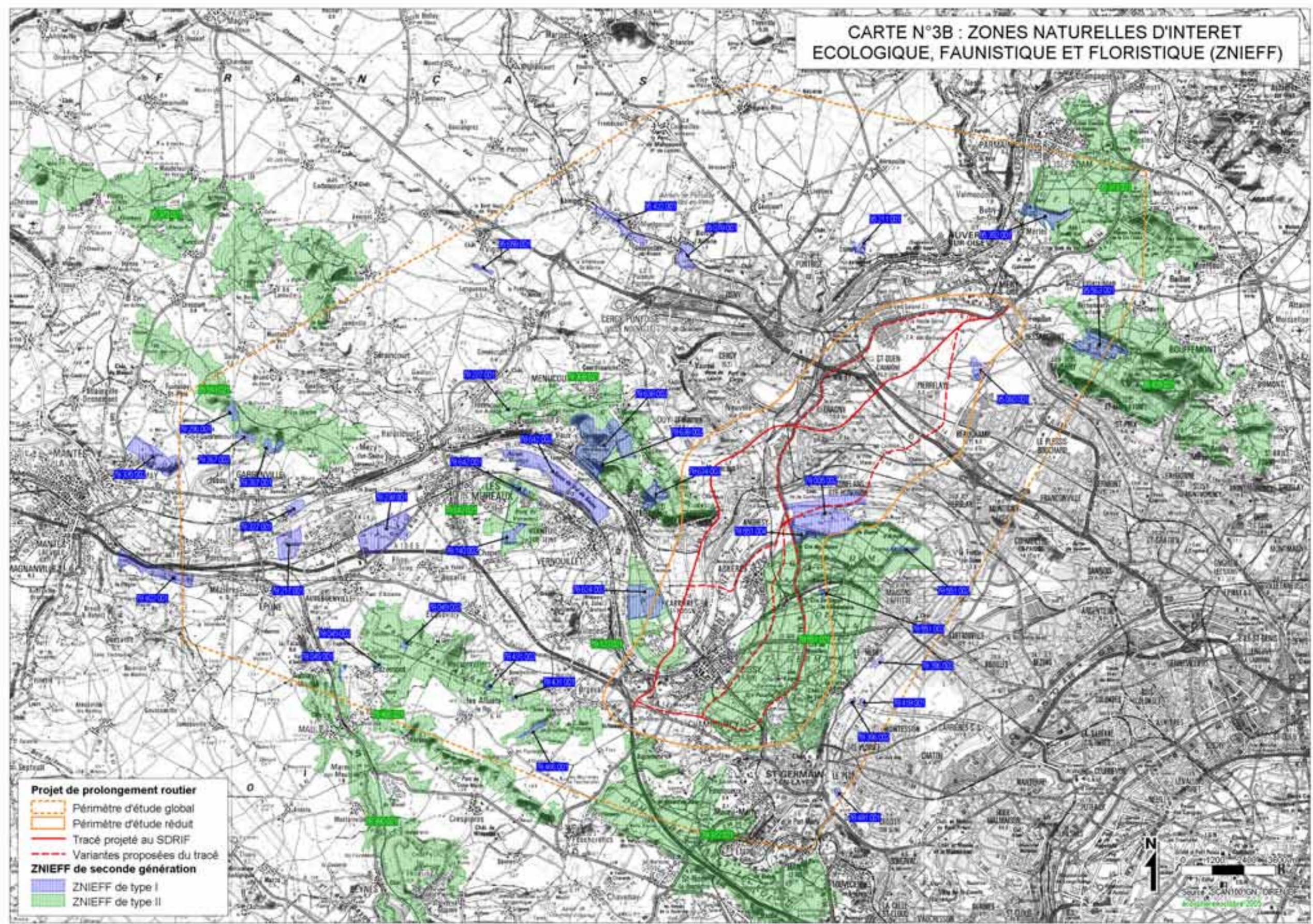
CARTE N°3B

CORRESPONDANCE DES NUMÉROS ET DES NOMS DES ZNIEFF DU SITE D'ÉTUDE

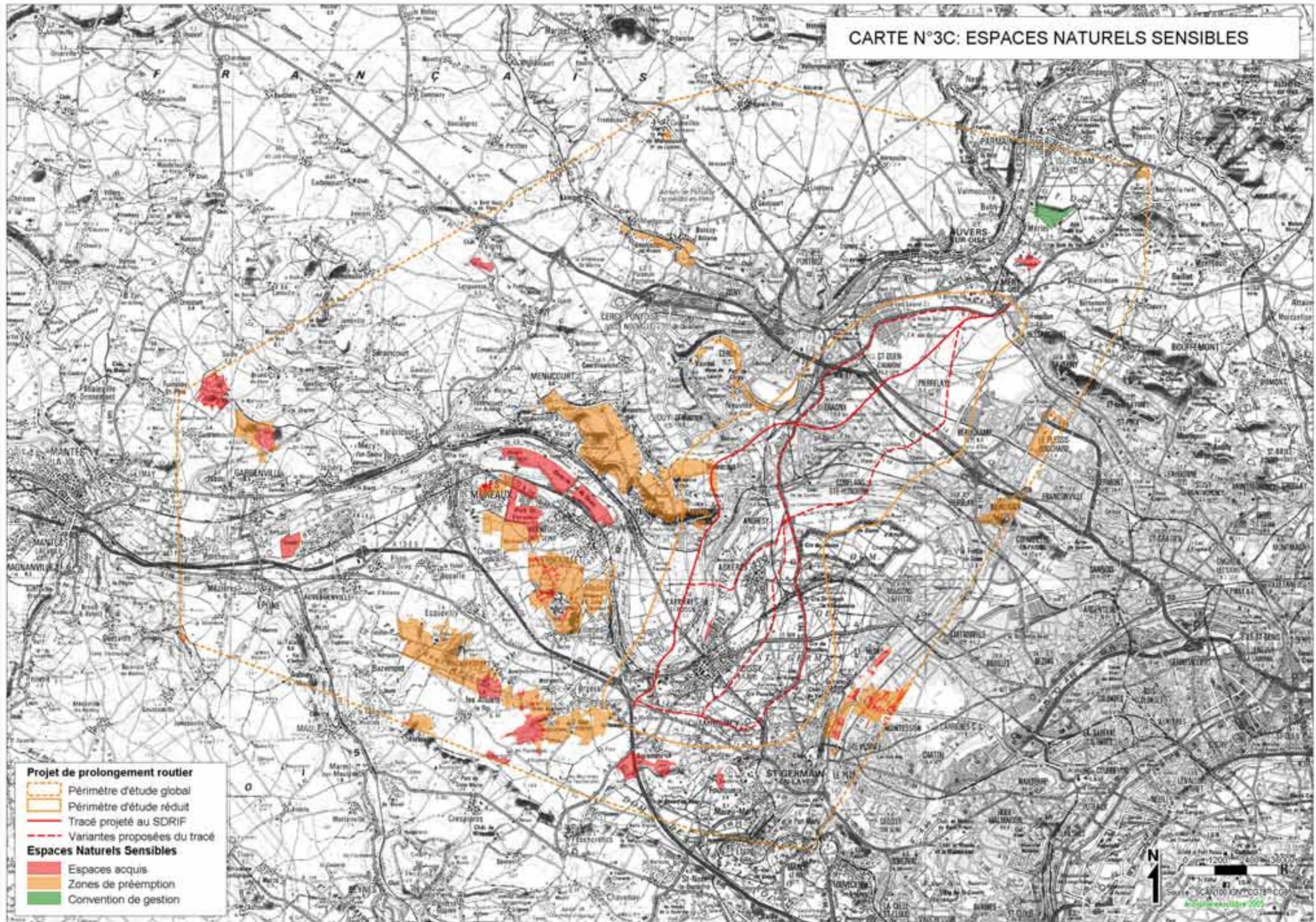
les ZNIEFF sont classées par ordre croissant.

	NUMERO	NOM			
TYPE I	YVELINES	78005002	PARC AGRICOLE ET PLANS D'EAU D'ACHERES		
		78049001	CARRIERES SOUTERRAINES DES VALBOULETS		
		78049002	CARRIERES SOUTERRAINES DU FOUR A CHAUX		
		78049003	LANDE DU RONCEY		
		78140002	ZONE HUMIDE DES PLANES		
		78217001	PLAN D'EAU D'ELISABETHVILLE		
		78227001	MARE DU BOIS DES COMMUNAUX		
		78238001	CARRIERES DE FLINS		
		78267001	BOIS DES BOSSUETTES ET DE CHANTELEU		
		78267002	LANDES ET MARES DU CLOS DE BRAYON		
		78296001	BOIS D'HANNEUCOURT A GUITRANCOURT		
		78327001	ZONES HUMIDES DE LA CARRIERE DE JUZIERS		
		78335002	CARRIERE DE LIMAY		
		78396002	LES PRES DU MARAIS ET LE CLOS DE LA SALLE		
		78402001	CARRIERE ET COTEAU DE GUERVILLE		
		78418001	ETANG DE L'EPINOCHÉ A MONTESSON		
		78431001	VALLON DU BOIS DE ROUGEMONT		
		78431002	SAULAIES MARECAGEUSES DE LA FORET DES GRANDS BOIS		
		78466001	VALLON D'ABBECCOURT		
		78481001	USINE DES EAUX DU PECQ		
		78551002	PELOUSE DU CHAMP DE TIR A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
		78551003	ANCIEN HIPPODROME DE LA CROIX DAUPHINE		
		78551004	ETANG DU CORRA A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
		78624002	ZONE D'EPANDAGE DE LA FERME DES GRESILLONS		
		78624003	MARES DU CARREFOUR DE COMEILLE ET COTEAU DE CHEVERCHEMONT		
		78636002	BOIS DE VAUX		
		78642001	LANDE DU BOIS DE VERNEUIL		
		78642002	PLANS D'EAU DE VERNEUIL-LES-MUREAUX		
		TYPE I	VAL D'OISE	95060001	LA SABLONNIERE DE BESSANCOURT
				95078001	MARAIS DE BOISSY-L'AILLERIE
95211001	VALLEE DE CLERY ET RAVINE DES MOLUES				
95392001	VALLON DE STORS				
95422001	MARAIS DE MONTGEROULT				
95663001	VALLON DE MONTUBOIS - TOURBIERE DE LA CAILLEUSE				
95665001	CARRIERE DE VIGNY				
TYPE II	YVELINES	78123021	BALLASTIERES ET ZONE AGRICOLE DE CARRIERES-SOUS-POISSY		
		78363021	FORET DE L'HAUTIL		
		78372021	FORET DE MARLY		
		78380021	VALLEE DE LA MAULDRE ET AFFLUENTS		
		78466021	FORET DES ALLUETS ET BOISEMENTS D'HERVILLE A FEUCHEROLLES		
		78551021	FORET DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
		78642021	BOIS REGIONAL DE VERNEUIL		
	VAL D'OISE	95313021	FORET DE L'ISLE ADAM		
		95379021	BUTTES D'ARTHIES		
		95428021	FORET DE MONTMORENCY		
		95543021	BUTTES SUD DU VEXIN FRANCAIS		

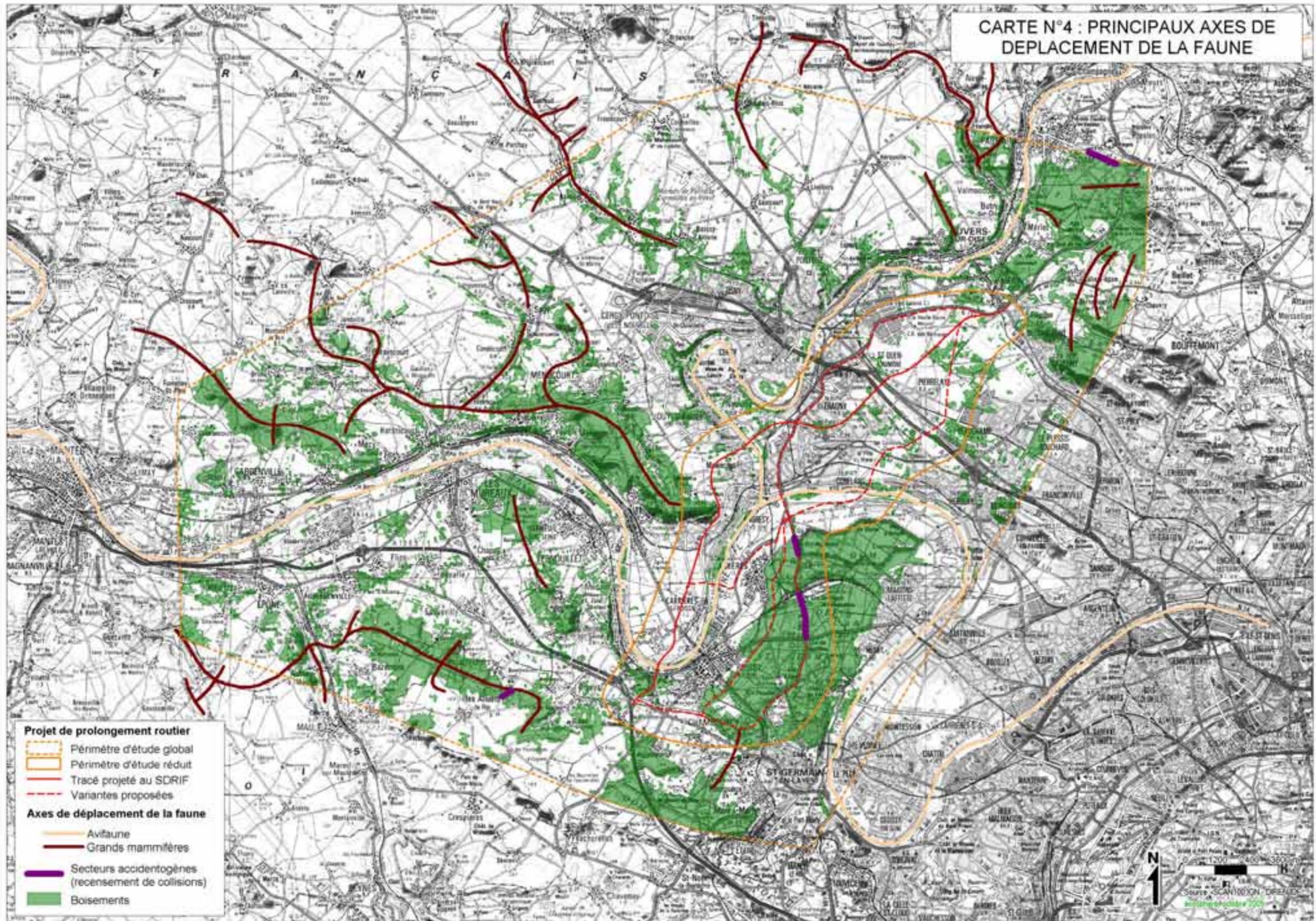
CARTE N°3B : ZONES NATURELLES D'INTERET
ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)



CARTE N°3C: ESPACES NATURELS SENSIBLES



CARTE N°4 : PRINCIPAUX AXES DE DEPLACEMENT DE LA FAUNE



protégée est présente au sein de la chênaie-frênaie recouvrant les coteaux.

Les buttes boisées du Sud-Vexin, au nord de Juziers, sont constituées de chênaies acidiphiles et de chênaies-charmaies sur la partie sommitale, et de forêt fraîches et humides sur les versants. L'intérêt écologique est lié aux landes sableuses relictuelles, aux végétations se développant au niveau des suintements ou des mares (bas-marais acide ou alcalin, végétation des sources, eaux dormantes oligotrophes), et aux forêts de pente hébergeant des espèces végétales protégées et/ou rares, ainsi que deux libellules protégées.

Les marais de Boissy l'Aillierie et de Montgeroult (vallée de la Viosne) sont également classés en ZNIEFF de type I. Ils abritent des formations végétales remarquables : prairies humides, roselières, aulnaies marécageuses... d'intérêt floristique, entomologique et ornithologique (nidification du Râle d'eau et de passereaux paludicoles rares : Bouscarle de Cetti, Phragmite des joncs et Rousserolle verderolle...).

Très localement, trois autres sites sont classés en ZNIEFF de type I : la carrière de Juziers (pelouses calcicoles abritant une espèce végétale protégée, présence du Crapaud calamite et de sites de nidification d'espèces d'intérêt patrimonial) ; la carrière de Vigny (pelouses calcicoles relictuelles hébergeant deux espèces végétales remarquables) ; et le vallon de Cléry et ravine des Moules sur les communes d'Auvers-sur-Oise et Ennery (forêts de pente abritant deux fougères remarquables dont une est protégée).

2.2.2. - Vallée de l'Oise

Compte tenu de son caractère fortement urbanisé et industrialisé, cette vallée présente peu d'intérêt écologique sauf comme axe de migration pour l'avifaune. Quelques sites ressortent cependant, comme le parc du château de Méry-sur-Oise et les plans d'eau de la base de Cergy-Neuville (intérêt ornithologique), bien que ces sites ne soit pas inscrits en ZNIEFF.

2.2.3. - Pays de France

Les enjeux écologiques sont concentrés sur la partie nord (marais de Stors, massifs forestiers de l'Isle-Adam et de Montmorency, avec des axes de déplacement important de grands mammifères entre ces deux boisements). Au sud, la Plaine de Pierrelaye possède un intérêt floristique relictuel [présence d'une ZNIEFF de type I (Sablonnière de Bessancourt) pour ses pelouses et ourlets sablo-calcaires abritant des espèces végétales remarquables] et un intérêt ornithologique diffus.

La forêt domaniale de l'Isle-Adam et les boisements attenants sont constitués principalement de chênaies-charmaies et de chênaies acidiphiles comprenant quelques étangs forestiers en périphérie. L'intérêt écologique du boisement sensu-stricto réside dans la présence d'une avifaune nicheuse diversifiée (Bécasse des bois, Bondrée apivore, Faucon hobereau, Pics mar et noir...). L'intérêt du marais de Stors, contigu à la forêt, est lié à la présence d'une mosaïque de végétations remarquables des zones humides (cladiaie, bas marais alcalin, prairie à molinie, mégaphorbiaie...) et de formations calcicoles sur le coteau dominant le fond de vallon. Ce site abrite notamment deux espèces végétales protégées, une libellule protégée, des mammifères rares et plusieurs espèces nicheuses remarquables comme le Râle d'eau, le Phragmite des joncs, la gorgebleue...

La forêt domaniale de Montmorency et les boisements contigus sont composés essentiellement de chênaies-charmaies et de chênaies acidiphiles, pour partie dégradées en châtaigneraies et plantation de résineux, comprenant des fonds de vallons abritant encore quelques tourbières et boisements marécageux. L'intérêt écologique est lié aux zones tourbeuses abritant des espèces végétales protégées (Osmonde royale...), aux populations importantes de Salamandre tachetée et de Vipère péliade, à sa diversité entomologique notamment en coléoptères (carabes...), et ornithologique (pics, rapaces).

2.2.4. - Vallée de Seine

Malgré une forte artificialisation, la vallée de la Seine constitue un axe important pour la migration des oiseaux. Les secteurs les plus remarquables correspondent :

- aux plans d'eau artificiels issus de l'exploitation des granulats aménagés, ou non en base de loisirs (étang de l'Epinoche à Montesson, plan d'eau des Grésillons à Carrières-sous-Poissy, plans d'eau de la base de loisirs du Val de Seine sur les communes des Mureaux, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet, plan d'eau d'Elisabethville à Epône faisant l'objet d'un APPB) ou correspondant à des bassins techniques (bassins de l'usine des eaux du Pecq). Ces sites abritent une avifaune nicheuse remarquable comprenant plusieurs espèces rares aux niveaux national et européen (Blongios nain, Héron cendré, Grand Cormoran, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Sarcelles, passereaux paludicoles...). Le plan d'eau des Grésillons constitue l'un des secteurs majeurs du Val de Basse Seine en tant que zone d'hivernage et de stationnement migratoire (près de 5000 oiseaux d'eau et environ 170 espèces observables) ;

- aux champs d'épandage et bassins de lagunages de la ville de Paris à Achères et Carrières-sous-Poissy. Ces secteurs agricoles classés en ZNIEFF de type I ou II constituent des sites de nidification pour divers oiseaux peu fréquents (Vanneau huppé, Canard souchet, Rousserolle verderolle...), ainsi que pour l'hivernage et le stationnement migratoire des limicoles (bécassines, chevaliers...), des anatidés (canards), des ardéidés (hérons)...

Par ailleurs le plan d'eau d'Elisabethville et ses abords, ainsi que les bords de Seine sur la commune de Carrières-sous-Poissy, abritent des espèces végétales protégées. De plus, il existe une RNV sur les communes de Carrières-sous-bois et du Mesnil-le-Roi (présence d'amphibiens et d'insectes remarquables).

2.2.5. - Boucle de Saint-Germain-en-Laye

Les enjeux écologiques sont liés aux forêts domaniales de Saint-Germain-en-Laye et de Marly, avec un axe de déplacement entre les deux massifs au niveau de « la Plaine de la Jonction ».

La forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye est constituée au nord de chênaie-charmaie et chênaie-hêtraie sur sol calcaire, et au sud des mêmes boisements et d'une chênaie sur sol acide. Son intérêt écologique est lié, en premier lieu, à la présence de milieux intraforestiers (friches et pelouses sableuses, étang, site d'hivernation de chauves-souris) abritant 32 espèces animales ou végétales remarquables, dont 3 espèces protégées. L'étang du Corra présente notamment un intérêt ornithologique (nidification du très rare Blongios nain) et entomologique. Les boisements présentent localement un intérêt floristique, entomologique et ornithologique (Bécasse des bois, Bondrée, Buse variable, Faucon hobereau, Pics mar et noir...). Les populations de grands mammifères sont abondantes. De ce fait, les voies routières traversant la forêt de Saint-Germain constituent le troisième secteur accidentogène de la partie nord du département des Yvelines, en raison des collisions avec le Sanglier (principalement la RN184 de part et d'autre de la gare d'Achères, et à un degré moindre le long de la RD308).

Cernée par l'urbanisation et située en limite du périmètre d'étude, la forêt domaniale de Marly, et les boisements contigus, sont constitués principalement de chênaie-hêtraies et de hêtraie-chênaies acidiphiles en contexte frais (présence de mares, de vallons humides...). Leur intérêt écologique est lié à la présence de milieux intraforestiers (prairies à Molinie, landes humides, mares...), ou aux boisements frais abritant 10 espèces végétales remarquables dont 6 sont protégées.

2.2.6. - Mantois

Les enjeux écologiques sont liés à la vallée de la Mauldre, au bois de Verneuil, à la forêt des Alluets et aux boisements d'Herbeville à Feucherolles, ainsi qu'à la carrière de Flins et au bois de Maurepas qui sont classés en ZNIEFF. Par ailleurs, le Bois de Verneuil et la forêt des Alluets constituent deux des secteurs les plus accidentogènes du nord du département des Yvelines, avec des circulations de grande faune cantonnées aux massifs compte tenu de leur insertion au sein d'infrastructures routières et ferroviaires.

La forêt des Alluets et les boisements d'Herbeville à Feucherolles forment un vaste ensemble forestier à dominante acidiphile couvrant la plupart des versants autour du plateau agricole des Alluets. Ces versants sont caractérisés par la présence de résurgences, de suintements au niveau des vallons et des pentes, générant des végétations humides acides oligotrophes en voie de régression présentant un fort intérêt écologique (aulnaie et saulaie marécageuses, prairies paratourbeuses). Les plus remarquables sont classées en ZNIEFF de type I et abritent 3 espèces végétales protégées. Sur le versant sud, d'anciennes carrières constituent des sites d'hivernation de chiroptères d'intérêt patrimonial.

Le bois régional de Verneuil-sur-Seine et les boisements adjacents sont constitués d'une chênaie acidiphile abritant une lande sèche à callune, bruyère et ajonc (habitat rare en Ile-de-France). Au sud, au sein d'une carrière d'argile contigue au boisement, on rencontre d'importantes populations d'une orchidée protégée, et deux insectes également protégés.

Située en limite du site d'étude, la vallée de la Mauldre et ses affluents abrite des pelouses calcicoles et marnicoles, hébergeant des espèces végétales et des papillons remarquables (32 au total), ainsi que d'anciennes carrières servant de sites d'hivernation pour 6 espèces de chauves-souris.

2.3. - Sensibilité des territoires au projet routier

Pour apprécier les enjeux écologiques nous avons défini 4 niveaux (valeur écologique forte, assez forte, moyenne et faible) :

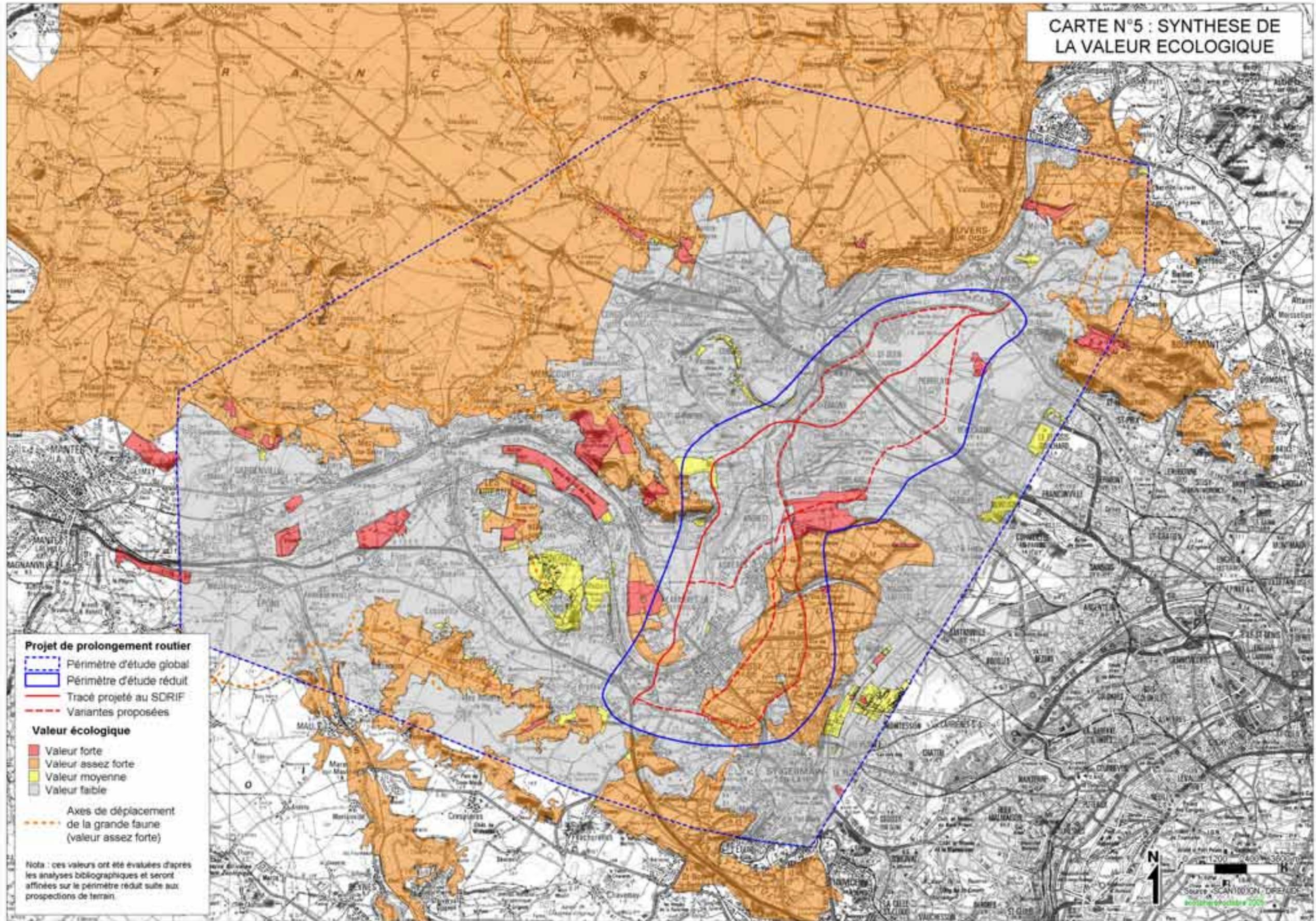
- **Valeur forte** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserve Naturelle Volontaire, ZNIEFF de type 1;
- **Valeur assez forte** : ZNIEFF de type 2, Parc Naturel Régional, principaux axes de déplacements de la grande faune

- **Valeur moyenne** : Espaces Naturels Sensibles (ENS) non inclus dans les deux catégories précédentes ;
- **Valeur faible** : autres secteurs.

Compte tenu des enjeux écologiques exposés précédemment (cf. Carte 5), il ressort que :

- **un passage à travers le Vexin français** paraît difficilement envisageable du fait du classement du territoire en Parc Naturel Régional ; du franchissement des vallées de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient qui présentent de forts intérêts écologiques et constituent des axes importants de déplacement de grands mammifères ; de la présence, de part et d'autre de la Seine, de plusieurs ZNIEFF (forêt de l'Hautil, butte boisées du Sud-Vexin au nord de Gargenville, bois régional de Verneuil-sur-Seine et boisements adjacents, plans d'eau de la base de loisirs du Val de Seine sur les communes des Mureaux, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet, plan d'eau d'Elisabethville sur la commune d'Epône faisant l'objet d'un APPB, carrière de Flins et bois de Maurepas) à éviter avant de rejoindre l'A 13 ;
- **les variantes Est** semblent plus pertinentes dans la mesure où elles traversent des secteurs présentant un moindre enjeu écologique (Plaines de Pierrelaye, d'Herblay, de Maurecourt et de Carrières-sous-Poissy). Le franchissement des plans d'eau classés en ZNIEFF sur la commune de Carrières-sous-Poissy pourrait s'envisager si des mesures permettant de pérenniser l'intérêt ornithologique du site, notamment le plan d'eau des Grésillons, et de réduire les risques de collision sont mises en oeuvre. La traversée du parc agricole d'Achères pourrait s'envisager dans les mêmes conditions. Par ailleurs, il n'est pas impossible que la Cuscute d'Europe, espèce protégée, soit présente sur l'emprise du tracé, sur la commune de Carrières-sous-Poissy (existence de stations de part et d'autre de l'emprise). En raison de l'intérêt écologique de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye, des risques de collisions avec la grande faune, sangliers notamment, du renforcement du morcellement du massif par une telle infrastructure routière, sa traversée est envisageable **uniquement en tranchée couverte** sur le tracé actuel de la RN 184. Cette solution aurait l'avantage de réduire le fractionnement de la forêt par les infrastructures de transport et de diminuer considérablement les nuisances actuelles engendrées par le trafic routier.

CARTE N°5 : SYNTHESE DE LA VALEUR ECOLOGIQUE



3 - ANALYSE DES GRANDS ENJEUX ECOLOGIQUES DU PERIMETRE REDUIT

D'une superficie de 12580 ha, le périmètre d'étude a été divisé en treize entités géographiques compte tenu du mode d'occupation des sols et des grandes coupures engendrées par la Seine, l'Oise et les infrastructures.

Afin de caractériser de manière plus pertinente les enjeux écologiques au droit des différentes variantes (cf. carte 6), des compléments d'enquête et de recherches bibliographiques ainsi que des prospections de terrain ont été réalisées en août et septembre 2005. Par ailleurs, pour affiner ces enjeux, nous avons pris en compte la présence d'habitats peu fréquents, d'espèces végétales et animales protégées ou peu communes en Ile-de-France.

Pour apprécier les enjeux écologiques nous avons défini 4 niveaux (valeur écologique forte, assez forte, moyenne et faible) :

- **Valeur forte** : secteurs à éviter ou nécessitant des mesures compensatoires très importantes de type tranchée couverte. Cette catégorie recoupe les ZNIEFF de type 1 peu dégradées, les stations d'espèces végétales protégées et les habitats naturels riches en espèces peu fréquentes ;
- **Valeur assez forte** : secteurs susceptibles d'être traversés par la route, qui nécessiteront la mise en place de mesures conséquentes pour compenser les impacts. Il s'agit des ZNIEFF de type 2, des ZNIEFF de type 1 dégradés et des autres espaces naturels abritant quelques espèces végétales ou animales peu fréquentes ;
- **Valeur moyenne** : secteurs pouvant être traversés par la route qui nécessiteront la mise en place de mesures d'accompagnement relativement simples pour compenser les impacts. Il s'agit surtout de zones naturelles dégradées présentant des potentialités écologiques assez faibles ;
- **Valeur faible** : secteurs qui a priori ne nécessiteront pas la mise en place de mesures compensatoires particulières au titre des milieux naturels (espaces agricoles, boisements dégradés, plantations...).

A ces quatre niveaux s'ajoutent les espaces méconnus et les zones urbanisées, non concernées par cette expertise écologique.

3.1. - Résumé des enjeux écologiques des sites traversés

3.1.1. - Plaine de Pierrelave (cf. carte 7A, site 1)

Cette ancienne zone d'épandage des eaux usées de la ville de Paris est constituée majoritairement de cultures au sein desquelles se trouve localement une mosaïque de boisements plus ou moins rudéralisés, de friches, de bassin d'épandage abritant des zones humides... Son intérêt écologique est :

- fort pour la sablonnière de Bessancourt (ZNIEFF de Type I) ;
- assez fort pour le boisement du ru de la Liesse (aulnaie-frênaie rivulaire et marécageuse relativement bien conservée)
- moyen à ponctuellement assez fort pour la mosaïque de boisements, bassins, friches en raison de la présence de pelouses et d'ourlets calcicoles relictuels, de la nidification d'oiseaux rares (Tadorne de Belon, Vanneau huppé, Petit gravelot...), de zones de stationnement migratoire pour les limicoles et les anatidés... ;
- moyen pour les boisements relictuels peu dégradés adjacents aux villages de Beauchamp ou de Méry-sur-Oise.

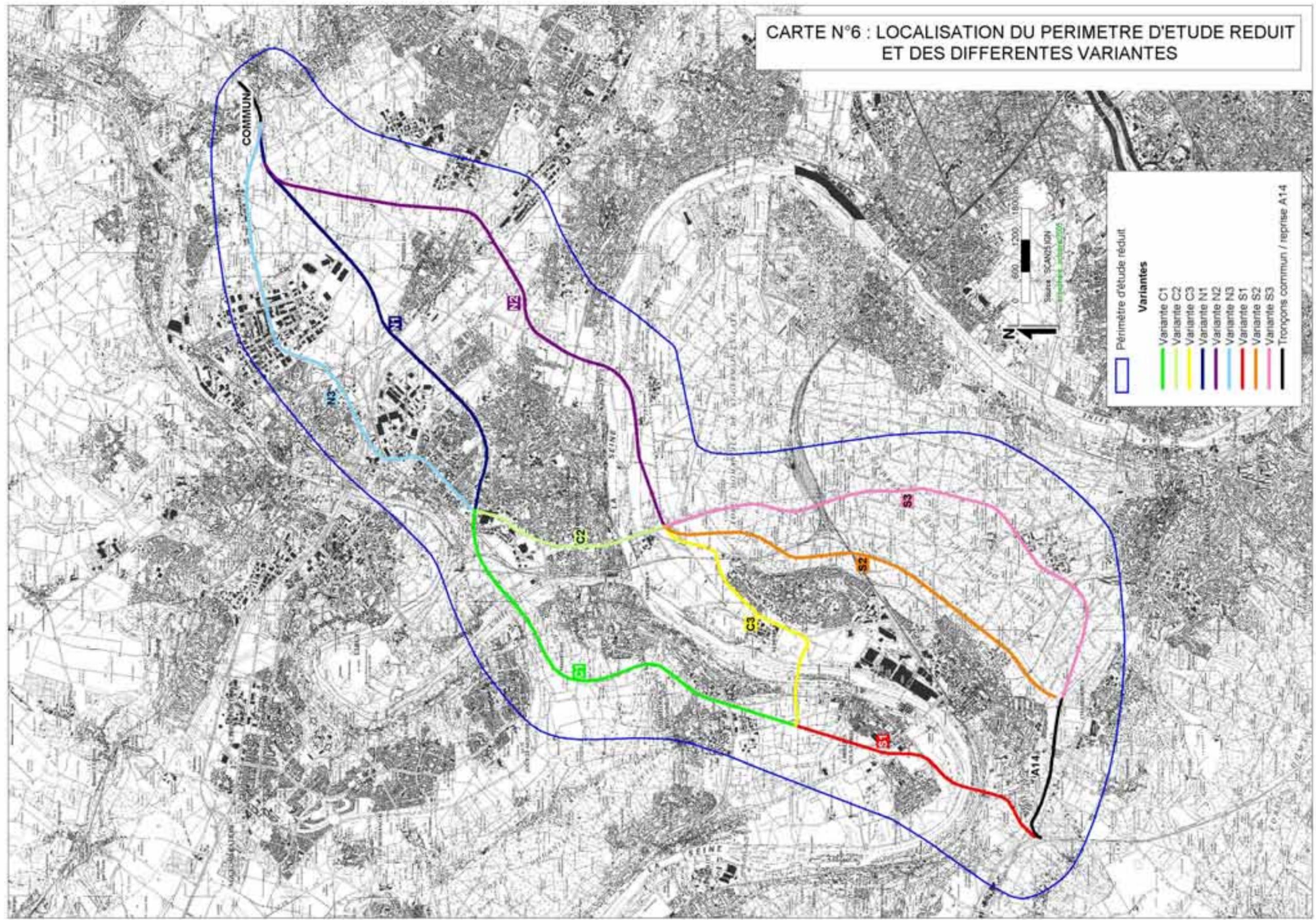
3.1.2. - Plaines d'Herblay et d'Eragny (cf. carte 7A, sites 2 et 3)

En raison de leur caractère très anthropisé et rudéralisé (cultures, friches, boisements rudéraux), ces sites présentent un intérêt écologique faible. Il atteint tout au plus un intérêt moyen pour les boisements ayant conservé un caractère assez naturel par endroits au sein d'un environnement urbain (en périphérie des Courlains et des Hautes bornes).

3.1.3. - Bois de Chasse-Marée (cf. carte 7A, site 4)

Situé en milieu urbain, ces boisements présentent un intérêt écologique moyen compte tenu de leur caractère assez naturel par endroits.

CARTE N°6 : LOCALISATION DU PERIMETRE D'ETUDE REDUIT ET DES DIFFERENTES VARIANTES



3.1.4. - Plaine de Neuville-sur-Oise (cf. carte 7B, site 5)

Certaines friches et boisements de cet espace agricole péri-urbain possèdent une valeur écologique moyenne en raison de la présence d'une espèce végétale assez rare, l'Anthriscus commune, et de la nidification d'oiseaux peu fréquents (Fauvette babillarde, Lorient d'Europe et Pipit farlouse).

3.1.5. - Bois d'Hautil (cf. carte 7B, site 6)

La partie située dans le périmètre d'étude est constituée de boisements dégradés pour la plupart. Son intérêt écologique assez fort est lié au fait qu'elle est partie intégrante d'un vaste massif boisé régulièrement fréquenté par les grands mammifères (Chevreuil, Sanglier) et les carnivores (Renard, mustélidés), et qu'elle joue un rôle de zone tampon entre les secteurs les plus intéressants et l'urbanisation.

3.1.6. - Plaine de Maurecourt (cf. carte 7B, site 7)

Du fait de son caractère très anthropisé et rudéralisé, ce site présente globalement un intérêt écologique faible. Celui-ci peut être considéré comme moyen au niveau des mosaïques de vergers et de friches du fait de la présence potentielle de quelques espèces d'orthoptères (sauterelles, criquets...), de lépidoptères (papillons) et d'oiseaux nicheurs peu fréquents. Une partie du site est partiellement classée en zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ce qui traduit la volonté de la commune et du département de conserver et mettre en valeur cet espace.

3.1.7. - Plaine de Carrières-sous-Poissy (cf. carte 7B, site 8)

Etant donnée la relative diversité des milieux, les enjeux écologiques peuvent être considérés comme moyens, en particulier au niveau des friches et des vergers abandonnés, qui peuvent potentiellement accueillir quelques espèces d'orthoptères (sauterelles, criquets...), de lépidoptères (papillons) et d'oiseaux nicheurs peu fréquents, ainsi que pour son rôle fonctionnel complémentaire au restant de la boucle de Seine vis-à-vis de l'avifaune migratrice et hivernante (zones d'alimentation).

3.1.8. - Ballastière de Carrières-sous-Poissy (cf. carte 7B, site 9)

Ce site est classé en ZNIEFF de type II, et pour partie en ZNIEFF de type I, pour son intérêt ornithologique. Il abrite non seulement des espèces nicheuses remarquables (Canard souchet, Phragmite des joncs, Petit gravelot...) mais joue un rôle fonctionnel important sur le plan régional pour l'accueil de l'avifaune migratrice et hivernante (stationnement de plusieurs milliers d'oiseaux d'eau : Foulque, canards, grèbes, hérons...). Par ailleurs on notera, en bord de Seine, la présence de 2 stations d'une espèce végétale protégée, la Cuscute d'Europe. Dans ce contexte, les enjeux écologiques peuvent être considérés comme forts pour la ZNIEFF de type I et les stations d'espèces protégées, et assez fort pour le reste de la ZNIEFF de type II.

3.1.9. - Boisements des châteaux de Poissy (cf. carte 7B, site 10)

L'enjeu écologique de ce secteur ne peut pas être défini de manière précise en raison du peu de données disponibles et des potentialités avifaunistiques, chiroptérologiques (chauve-souris) et entomologiques des vieux boisements. Par contre le fond de vallon possède un intérêt écologique assez fort du fait de la présence d'habitats peu fréquents en Ile-de-France et d'une espèce végétale assez rare, la Cardamine des bois.

3.1.10. - Vergers de Chambourcy (cf. carte 7B, site 11)

Par rapport à la relative diversité des milieux, les enjeux écologiques peuvent être considérés comme moyens, en particulier au niveau des friches et des vergers abandonnés, qui peuvent potentiellement accueillir quelques espèces d'orthoptères (sauterelles, criquets...), de lépidoptères (papillons) et d'oiseaux nicheurs peu fréquents.

3.1.11. - Parc agricole et plans d'eau d'Achères (cf. cartes 7A et 7B, site 12)

L'intérêt ornithologique de cette zone d'épandage des eaux usées de la ville de Paris a baissé ces dernières années à cause du comblement ou de l'assèchement de plusieurs bassins, de la disparition de roselières... Néanmoins, il constitue encore localement un site de halte migratoire et d'hivernage pour de nombreux limicoles et anatidés, et localement de reproduction pour la Sarcelle d'été, le Tadorne de Belon, le Vanneau huppé... Ces champs d'épandage fonctionnent en étroite relation avec ceux de Carrières-sous-Poissy, les populations d'oiseaux fréquentant les deux sites et la Seine constituant le corridor biologique permettant les échanges. Les enjeux écologiques peuvent être qualifiés d'assez forts pour la partie classée en ZNIEFF de type I (site 12a) et sont faibles sur le reste du site.

3.1.12. - Forêt de Saint-Germain-en-Laye (cf. cartes 7A et 7B, site 13)

L'intérêt écologique de la forêt de Saint-Germain-en-Laye est globalement assez fort. Ponctuellement et sur certains secteurs, il atteint une valeur forte en raison de la présence d'espèces végétales protégées (étang du Corra, ancien hippodrome de la croix Dauphine), de remarquables hêtraies « cathédrales » autour du camp des Loges, de pelouses, d'ourlets et boisements calcicoles dans le nord du massif. L'étang du Corra (valeur forte) abrite également le Blongios nain, petit héron très rare aux niveaux national et européen.

3.2. - Comparaison des variantes et faisabilité du projet

La comparaison des 9 variantes est fondée principalement sur la valeur écologique des milieux traversés, et sur l'importance des mesures de suppression et/ou de réduction à mettre en œuvre.

3.2.1. - Sur le secteur Nord

- **la variante N3**, qui consiste en un aménagement de la RN 184 au sein de zones urbanisées ou de faible intérêt écologique, est de loin la moins impactante sur les milieux naturels. Cependant elle peut s'avérer plus difficilement réalisable sur d'autres plans (bruit, nuisances...);
- **la variante N1** (nouvelle voie) tangente la partie Ouest de la Plaine de Pierrelaye. Ce secteur possède un intérêt ornithologique moyen, voir ponctuellement assez fort. Elle traverse ensuite, en tranchée couverte, des boisements péri-urbains d'intérêt écologique moyen (boisements au lieu-dit les Hautes bornes et bois de Chasse-Marée) avant son raccordement sur la RN 184. Cette variante est plus impactante que la précédente, mais la mise en place de mesures de réduction des impacts (boisements compensatoires, aménagement écologique de la tranchée couverte, plantation de haies de part et d'autre de l'infrastructure pour réduire les risques de collision pour les oiseaux, financement de mesures pour pérenniser l'intérêt écologique de la plaine de Pierrelaye) rend la réalisation de cette dernière tout à fait possible ;
- **la variante N2** (nouvelle voie) coupe en deux la partie de la Plaine de Pierrelaye qui possède un intérêt ornithologique moyen, voir ponctuellement assez fort. Elle traverse ensuite la plaine d'Herblay qui ne présente pas d'intérêt écologique particulier, franchit la Seine par un nouvel ouvrage et traverse la partie Nord de la ZNIEFF de type I « Parc agricole et plans d'eau d'Achères », qui constitue un site de halte migratoire, d'hivernage et de reproduction pour l'avifaune dont l'intérêt ornithologique a néanmoins baissé ces dernières années compte tenu du comblement ou de l'assèchement de plusieurs bassins, de la disparition de roselières... Cette variante est la plus impactante des trois, mais la mise en place de mesures de réduction des impacts (boisements compensatoires, plantations de haie de part et d'autre de l'infrastructure pour réduire les risques de collision pour les oiseaux, financement de mesures pour pérenniser l'intérêt écologique de la plaine de Pierrelaye et de la ZNIEFF de la plaine d'Achères) rend la réalisation de celle-ci tout à fait possible, à un coût néanmoins supérieur à celui de la variante N1 pour les mesures compensatoires à vocation écologique.

En conclusion, les trois variantes sont envisageables mais entraînent la mise en place de mesures de suppression et de réduction des impacts pour la N1 et surtout la N2.

3.2.2. - Sur le secteur Centre

- **la variante C2**, qui consiste en un aménagement de la RN 184 au sein de zones urbanisées, est de loin la moins impactante sur le plan écologique mais, comme la variante N3, risque d'entraîner d'autres types de nuisances ;
- **la variante C3** (nouvelle voie pour partie) traverse le secteur de la Plaine agricole d'Achères présentant un faible intérêt écologique en empruntant pour partie la RD 30, franchit la Seine par un nouvel ouvrage avant de traverser la Plaine de Carrières-sous-Poissy sur des terrains possédant un intérêt écologique moyen. Cette variante est un peu plus impactante que la précédente mais la mise en place de mesures de réduction des impacts (plantations de haie de part et d'autre de l'infrastructure pour réduire les risques de collision pour les oiseaux si nécessaire) rend la réalisation de cette dernière tout à fait possible ;
- **la variante C1** (nouvelle voie) traverse la Plaine de Neuville-sur-Oise sur des terrains possédant un intérêt écologique faible à moyen et faisant l'objet d'un projet de ZAC. Elle franchit l'Oise par un ouvrage existant, puis traverse les plaines de Maurecourt et de Carrières-sous-Poissy qui présentent un intérêt écologique faible à moyen, le passage à

travers l'agglomération de Chanteloup-les-Vignes s'effectuant en tranchée couverte. De toutes les variantes, celle-ci est la seule à traverser des ENS (zone de préemption) situés en périphérie de zones urbanisées. Cette variante est la plus impactante des trois, mais la mise en place de mesures de réduction des impacts (boisements compensatoires, plantations de haie de part et d'autre de l'infrastructure pour réduire les risques de collision pour les oiseaux, si nécessaire, insertion paysagère soignée au sein des ENS, financement de mesures pour compenser la destruction d'ENS d'intérêt écologique tout au plus moyen), rend la réalisation de cette dernière tout à fait possible ;

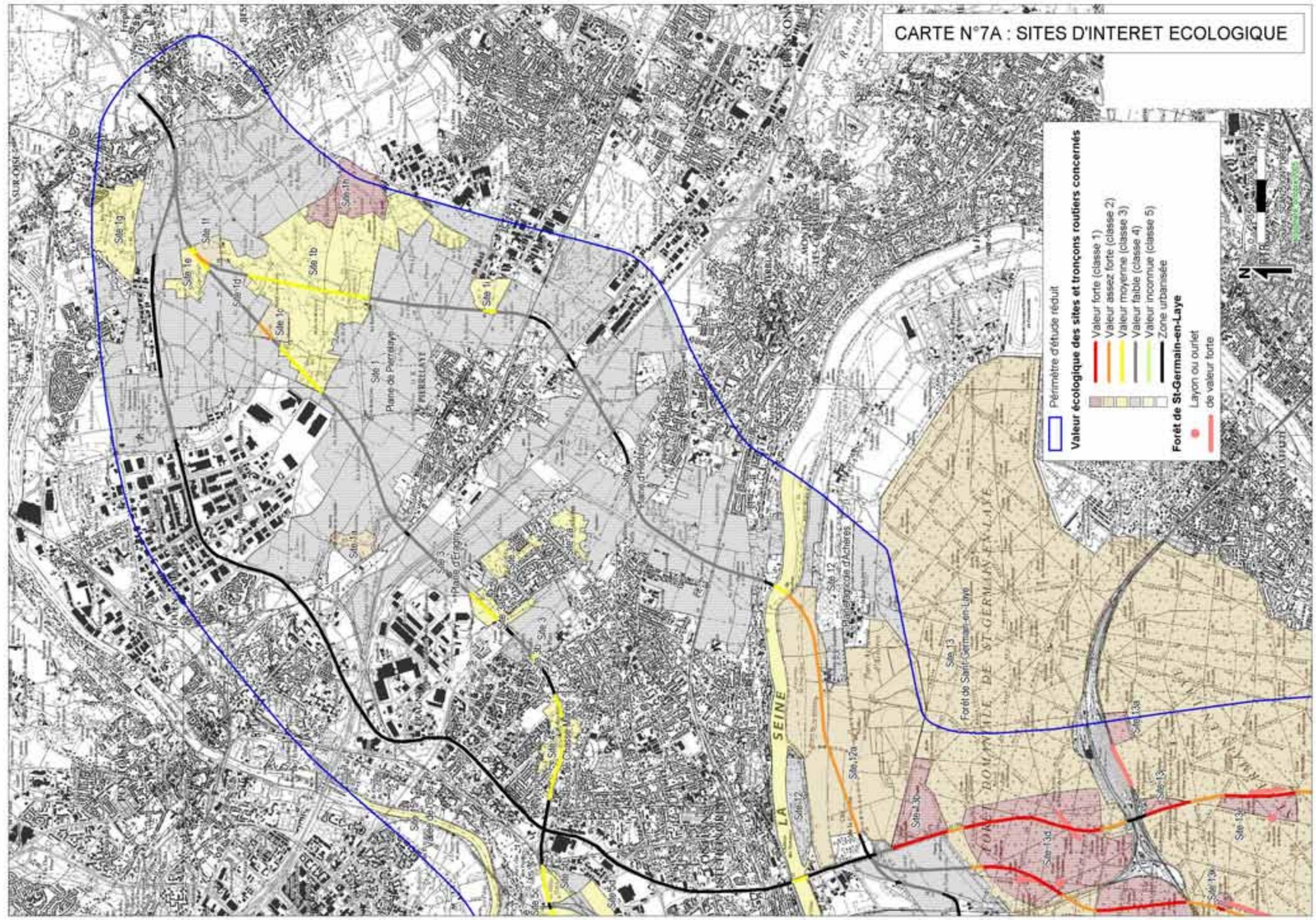
En conclusion, les trois variantes sont envisageables mais entraînent la mise en place de mesures de suppression et de réduction des impacts pour la C3 et surtout la C1 (traversée d'ENS).

3.2.3. - Sur le secteur Sud

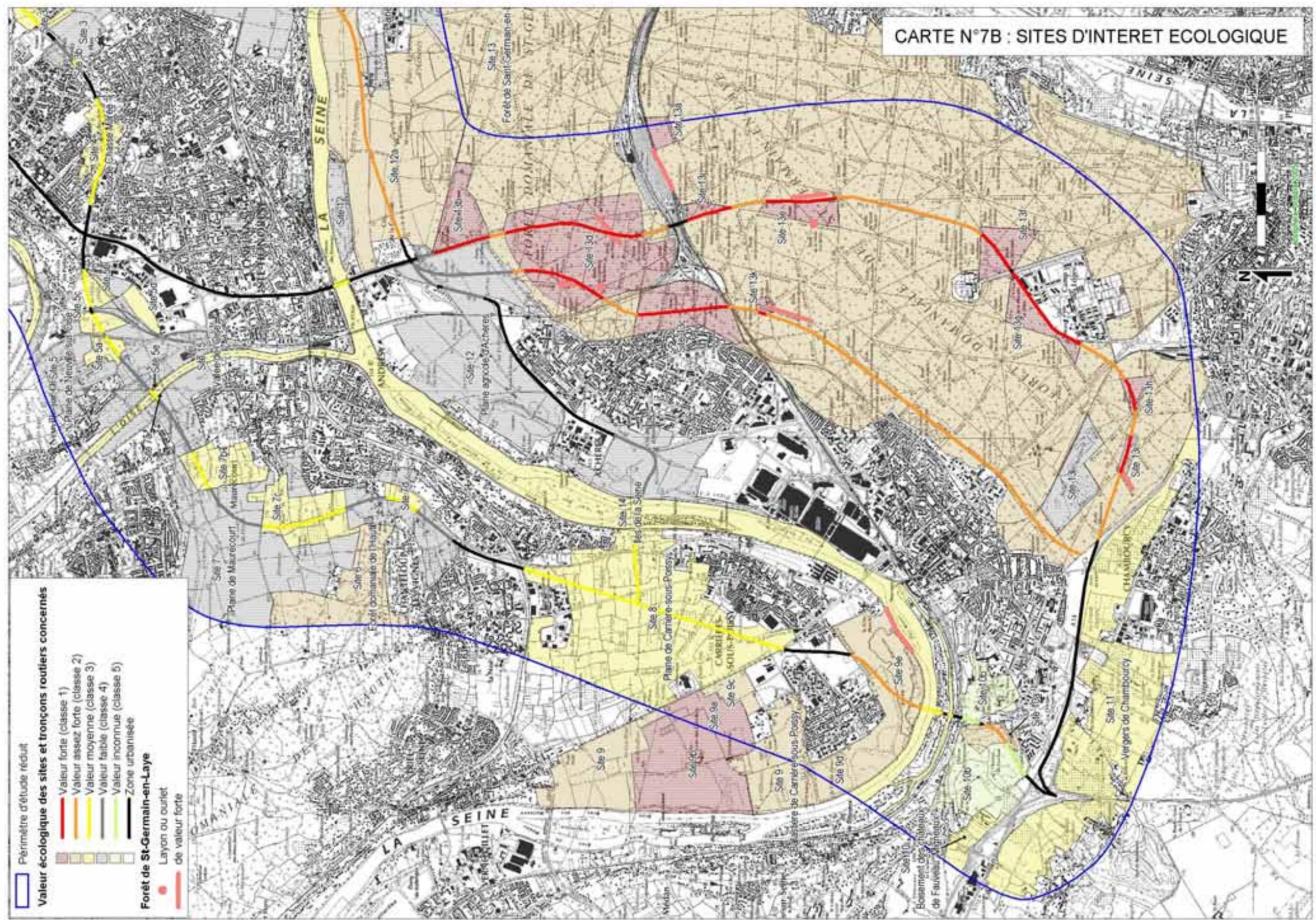
- **la variante S1** (nouvelle voie) traverse la Plaine de Carrières-sous-Poissy sur des terrains possédant un intérêt écologique moyen, une zone urbanisée en tranchée couverte, puis l'étang de la Gaillotte (inclut dans une ZNIEFF de type II) avant de franchir la Seine par un nouvel ouvrage. Par ailleurs, on notera qu'il n'est pas impossible que la Cuscute d'Europe, espèce protégée, soit présente sur l'emprise du tracé sur la commune de Carrières-sous-Poissy (existence de stations de part et d'autre de l'emprise en bord de Seine). Ensuite, cette variante traverse, pour partie en tranchée couverte, le vallon du Coudrais (intérêt écologique assez fort) et de vieux boisements (valeur écologique indéterminée) avant de se raccorder sur l'échangeur A13 – N13. Cette variante engendre des impacts écologiques significatifs nécessitant la mise en place de mesures fortes de réduction des impacts (plantations de haie de part et d'autre de l'infrastructure pour réduire les risques de collision pour les oiseaux, financement de mesures pour pérenniser l'intérêt écologique des ballastières de Carrières-sous-Poissy, notamment la partie classée en ZNIEFF de type I, et celui du vallon du Coudrais compte tenu des risques de dégradation des habitats suite à la pollution routière). Par ailleurs, il existe un risque non négligeable de devoir mettre en œuvre des procédures administratives relativement lourdes et complexes en cas de découverte de stations d'espèces végétales protégées au droit de l'emprise ;
- **la variante S2** (nouvelle voie) traverse la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye en tranchée couverte, en longeant les agglomérations d'Achères et de Poissy. Au nord de la gare de triage, elle traverse des boisements calcicoles présentant un intérêt écologique très fort. Au sud, les boisements acidiphiles présentent un enjeu écologique moindre mais assez fort. Cette variante n'est pas envisageable car elle nécessiterait de déboiser une partie de la forêt et créerait de nouvelles nuisances temporaires lors de la phase travaux mais aussi permanentes liées à l'exploitation de l'infrastructure qui viendraient s'ajouter à celles existantes liés à la RN 184 ;
- **la variante S3** consiste en un aménagement de la RN 184 à travers la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye jusqu'au camp des Loges, puis en la création d'une voie nouvelle en tranchée couverte se raccordant à l'A14. Au nord de la gare de triage, elle traverse des boisements calcicoles présentant un intérêt écologique très fort. Au sud, elle tangente des secteurs présentant un très fort intérêt écologique et paysager (présence de hêtraies « cathédrales »). En l'état actuel du projet, cette variante n'est pas envisageable compte tenu des risques importants de collision avec la grande faune, et de la coupure définitive de la forêt domaniale qu'elle engendre, à moins de passer en tranchée couverte, voire en tunnel, sur l'ensemble du linéaire et de réhabiliter écologiquement le tracé en surface. Cette solution aurait l'avantage de réduire le fractionnement de la forêt par les infrastructures de transport, de s'affranchir des risques de collision avec la grande faune (la forêt de Saint-Germain constituant le troisième secteur accidentogène de la partie nord du département des Yvelines) et de diminuer considérablement les nuisances actuelles engendrées par le trafic routier (pollution, bruit...). Par ailleurs, une gestion écologique des lisières de cette tranchée couverte permettrait de recréer des habitats peu fréquents en Ile-de-France, comme des pelouses et ourlets calcicoles à acidiphiles, peu présents dans la forêt domaniale.

En conclusion, la variante S1 est envisageable mais elle présente un risque juridico-administratif non négligeable (présence éventuelle d'une espèce végétale protégée) et demande de fortes mesures de suppression et de réduction des impacts. En l'état actuel du projet, les variantes S2 et S3 ne constituent pas des options intéressantes d'un point de vue écologique. En revanche, un aménagement de la RN 184 en tranchée couverte, voire en tunnel, avec une réhabilitation écologique du tracé en surface permettrait de concilier infrastructure routière et réduction significative du morcellement de la forêt domaniale par ces dernières. Par conséquent, nous préconisons cette solution qui présente l'avantage, par rapport à la variante S1, de minimiser les risques juridiques, et de diminuer considérablement les impacts sans en engendrer de nouveaux.

CARTE N°7A : SITES D'INTERET ECOLOGIQUE



CARTE N°7B : SITES D'INTERET ECOLOGIQUE



Périmètre d'étude réduit

Valeur écologique des sites et tronçons routiers concernés

- Valeur forte (classe 1)
- Valeur assez forte (classe 2)
- Valeur moyenne (classe 3)
- Valeur faible (classe 4)
- Valeur inconnue (classe 5)

Forêt de St-Germain-en-Laye

- Lignon ou ourlet
- de valeur forte

Zone urbanisée

Conclusion de l'analyse des variantes

Au terme de cette analyse comparative, il ressort, d'un point de vue strictement écologique, que le tracé de moindre impact est constitué des variantes N3, C2, S3 et A14 si la variante S3 est réalisée en tranchée couverte, voire en tunnel, avec une réhabilitation écologique du tracé en surface. Pour la partie Nord, les variantes N1 et N2 sont tout à fait envisageables, à condition de mettre en place des mesures de suppression et de réduction des impacts. En revanche, si la variante S3 est réalisée sans couverture, l'ensemble des options Nord et Centre seront envisageables, moyennant la mise en place de mesures de suppression et de réduction adéquates, avec un raccordement sur la variante S1 au sud, à l'exclusion de toute traversée de la forêt domaniale.